



Conseil communal de la Ville de Pully
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 7 décembre 2022

sous la Présidence de Madame Jacqueline REIGNER, Présidente

Préavis N°23-2022 Demande de crédit d'investissement pour l'aménagement de locaux scolaires à l'av. C.F. Ramuz 43 et 73a ainsi que pour réaffecter des locaux scolaires du Collège Arnold Reymond et du Collège provisoire de Chamblandes 2

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 23-2022 du 26 octobre 2022,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le rapport de la Commission des finances,
vu l'amendement proposé par la Municipalité,

décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'924'000.00 TTC, destiné à financer l'aménagement des locaux scolaires provisoires à l'avenue C.F Ramuz 43 et 73a ainsi qu'à réaffecter des locaux scolaires du Collège Arnold Reymond et du collège provisoire de Chamblandes 2, de financer des études préliminaires pour l'extension du Collège Arnold Reymond, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense par annuités égales sur 5 ans au maximum.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Jacqueline REIGNER



La secrétaire

Francine MEDANA

Pully, le 7 décembre 2022